

# Pierre DUNAC et Frédéric LANGLOIS

## Candidats au Bâtonnat & Vice-Bâtonnat 2021-2022

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Si certains nourrissent encore une certaine défiance envers l'Ordre, les événements inédits des derniers mois, effervescence de la grève et déstabilisation du fait du confinement, lui ont fait peu à peu regagner, dans l'esprit de chacun, l'importance de son rôle. Dans ce contexte, nous nous sommes mobilisés, avec notre Bâtonnier, au sein d'une équipe pragmatique et innovante, pour la sauvegarde de nos intérêts. L'expérience vécue en cette année 2020 nous laisse entrevoir un autre rapport à notre Ordre, à la faveur d'un lien inestimable : celui de la confiance. C'est dans cette dynamique que nous entendons, en tant que Bâtonnier et Vice-Bâtonnier, conduire un Barreau fort, uni et ambitieux dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

### UN ORDRE QUI FAIT CONFIANCE À SES AVOCATS

*Le serment que nous avons tous prêté justifie, par principe et par essence, cette confiance en chaque confrère pour accompagner nos parcours professionnels*

#### | L'Ordre soutient ses Avocats :

- L'Ordre optimise les capacités de développement des jeunes confrères qui s'installent : il les soutient par la mise à disposition de moyens, notamment par la création d'un espace ordinal ouvert à la location pour la réception de leurs clients
- L'Ordre permet à chacun un exercice digne du 21<sup>ème</sup> siècle : il adapte, notamment s'agissant de la domiciliation, nos règles professionnelles, dans le respect de notre déontologie, pour permettre de nouveaux modes d'exercice en adéquation avec notre environnement et les évolutions de notre société
- L'Ordre fait l'avance de trésorerie aux consœurs installées ainsi qu'aux cabinets dont la collaboratrice part en congé maternité ou adoption, des indemnités "chance-maternité" versées par LPA
- L'Ordre exonère de la totalité des cotisations ordinaires les confrères dont le revenu annuel est en dessous d'un seuil fixé chaque année par le Conseil de l'Ordre, en considération de la conjoncture économique et des finances de l'Ordre
- L'Ordre offre la possibilité d'une domiciliation temporaire de 6 mois renouvelables pour aider les confrères à surmonter une situation difficile
- L'Ordre multiplie les initiatives pour favoriser l'activité de conseil des cabinets afin de conquérir de nouveaux marchés au moyen de partenariats avec les entreprises, leurs fédérations professionnelles, les institutions telles que la Métropole, le Département, la Région Occitanie, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, etc.

#### | L'Ordre défend ses Avocats :

- En complément des Référents Collaboration & Égalité, fonction occupée depuis sa création par Frédéric Langlois, l'Ordre crée un « Observatoire de l'Égalité », en charge de promouvoir l'égalité homme-femme et de lutter contre toutes situations de discriminations ou de harcèlements au sein de notre Barreau
- L'Ordre institue un « Référé Collaboration » permettant la saisine urgente du Bâtonnier ou du Vice-Bâtonnier pour répondre à toute situation de détresse dans laquelle se trouverait un collaborateur
- L'Ordre dispose d'une « Délégation Perquisition » composée d'avocats spécialisés, formés régulièrement, assurant une permanence par roulement continu, pour assister et défendre les confrères en cas de perquisition de leurs cabinets

## POUR DES AVOCATS QUI ONT CONFIANCE EN LEUR ORDRE

*Notre exercice indépendant est garanti par notre institution ordinale  
et notre solidarité pour transformer les défis en conquêtes*

### Des Avocats soutenus par leur Ordre :

- L'Ordre accompagne chaque confrère dans tous les événements qui marquent une carrière, notamment la collaboration, l'installation, le changement de structure, la maternité, l'arrêt de travail, avec des informations pratiques immédiatement accessibles en ligne moyennant la généralisation des démarches via notre site et dans la continuité des actions de notre Commission solidarité
- L'Ordre amplifie le développement des outils numériques pour améliorer notre mobilité et optimiser nos modes d'exercice (site internet, application mobile, plateforme, webinaire...)
- L'Ordre s'engage dans la refonte globale de notre règlement intérieur pour en faire un outil pratique au service des confrères particulièrement en ce qui concerne les règles relatives aux locaux professionnels
- L'Ordre valorise l'expertise professionnelle des confrères en proposant des formations continues pertinentes pour leurs activités et adaptées à leurs besoins, accessibles également via des supports digitaux
- L'Ordre aide le Barreau à s'emparer de nouveaux marchés tels que l'arbitrage, la médiation, la procédure participative et l'ensemble des MARD pour s'affranchir des errements désormais structurels de l'institution judiciaire
- L'Ordre anticipe un « Plan de soutien économique 2021 » responsable : il se dote rapidement d'outils pertinents permettant l'allègement des charges de fonctionnement des cabinets et crée un « GIE Barreau de Toulouse » auquel chaque confrère pourra adhérer afin de bénéficier de prestations ciblées pour ses propres besoins telles que l'achat mutualisé de fournitures, matériels et équipements informatiques, ou encore, pour un Barreau précurseur et respectueux des exigences du RGPD, un espace ultra-sécurisé de stockage de données et la mutualisation d'un expert « délégué à la protection des données »

### Des Avocats défendus par leur Bâtonnier et leur Vice-Bâtonnier :

- Le Bâtonnier et le Vice-Bâtonnier nous défendent pour préserver le rôle et la place des Avocats dans nos tribunaux, mais aussi face aux attaques régulièrement menées contre la profession, telle que la réforme annoncée du système de l'aide juridictionnelle
- Le Bâtonnier et le Vice-Bâtonnier défendent la profession et l'activité de conseil des cabinets face à la concurrence des autres professionnels du droit et des métiers du chiffre
- L'Ordre est transparent en publiant, dans le respect de la confidentialité, les procès-verbaux des décisions du Conseil de l'Ordre
- L'Ordre est en interaction avec les syndicats et associations d'Avocats : il leur permet de soumettre au Conseil de l'Ordre toute question les intéressant et d'apporter leur éclairage lors des réunions du Conseil
- L'Ordre est, en toutes circonstances, à l'écoute de ses Avocats et des représentants élus du Jeune Barreau, il incite chaque confrère à participer davantage aux travaux des Commissions ouvertes pour un Ordre réactif et efficace



Protéger, rassembler, anticiper : pour un Barreau fort, uni et ambitieux

*Très Confraternellement*

*Pierre Dunac*

*Avec Toute ma Confraternité*

*Frédéric Langlois*